



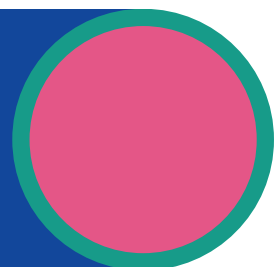
Pour le confort de tous,  
pensez à couper vos micros



# Webinaires partenaires

## L'arrivée de l'enfant

Mardi 30 juin 2026  
de 14h30 à 15h30



## Le parcours "Arrivée de l'enfant"

### Les démarches et aides financières

- La prestation d'accueil du jeune enfant

### L'accompagnement

- L'accompagnement et les aides d'action sociale
- Le service public de la petite enfance
- Le site monenfant.fr
- L'aide et accompagnement à domicile
- Les interventions collectives



Webinaires  
partenaires

# Le parcours Arrivée de l'enfant



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
du Morbihan

# LE PARCOURS « ARRIVÉE DE L'ENFANT »



L'accès aux droits et la démarche « parcours usagers » constituent des orientations majeures de la politique de la branche Famille. L'approche « parcours » consiste à garantir une relation Caf-usager plus simple, plus rapide et plus efficace. Le parcours « arrivée de l'enfant » vise à accompagner les parents qui attendent ou viennent d'accueillir un enfant et jusqu'à ses 3 ans. Il s'inscrit dans une approche interbranche en lien étroit avec l'Assurance Maladie ainsi qu'en complémentarité avec la stratégie des « 1000 premiers jours ».

## Le parcours est mis à disposition sur le Caf.fr



The screenshot shows the Caf.fr website navigation menu with options: Allocataires, Professionnels, and Contrasté. Below the menu, the 'Aides et démarches' section is highlighted. A 'Ma Situation' section is also visible, with a sub-header 'Ma Situation' and a description: 'Nous vous accompagnons tout au long de votre vie. Un mariage, une naissance, un nouveau logement, un accident de vie, sélectionnez la situation qui vous concerne. Si vous ne connaissez pas votre situation, le guide pas à pas est là pour vous aider.'

**Besoin d'un accompagnement spécifique ?**

Parce que la Caf a bien compris qu'une aide financière ne fait pas tout, nous vous proposons un accompagnement spécifique dans certaines situations de vie.

Three icons represent different life events: **Naissance** (a woman holding a baby), **Séparation** (a man and a woman), and **Décès d'un proche** (a woman holding a flower).

### Naissance

Futurs et jeunes parents, la Caf est à vos côtés et vous propose un accompagnement personnalisé de la grossesse aux 3 ans de votre enfant.

La Caf vous accompagne pour vous aider à accueillir votre enfant, trouver un mode de garde et l'élever dans les meilleures conditions.

Quels sont vos nouveaux droits ? Quelles sont les aides dont vous pouvez bénéficier pour accueillir et élever votre enfant ? Comment trouver un mode de garde ?

Autant de questions et de sujets sur lesquels la Caf peut vous proposer des services personnalisés et adaptés à vos besoins.

Laissez-vous guider !

Basé sur quelques questions posées à l'utilisateur (recherchez vous un mode de garde, envisagez vous de réduire ou cesser votre activité...), c'est un parcours interactif, qui présente une offre personnalisée en matière de prestations légales, d'offre de services et d'orientation vers les partenaires utiles.

Webinaires  
partenaires

# Les démarches

# LA DÉCLARATION DE GROSSESSE

## Allocataire

Le médecin déclare la grossesse en ligne

L'allocataire confirme sa situation, dès notification de la Caf, dans la rubrique la Caf me demande de l'espace "Mon Compte" ou sur l'application "Caf-Mon Compte"

Le médecin ne déclare pas la grossesse en ligne

L'allocataire déclare la grossesse via la rubrique déclarer un changement de situation de l'espace "Mon Compte" ou sur l'application "Caf-Mon Compte" et doit joindre le volet bleu de la déclaration de grossesse.

## Non allocataire

L'utilisateur doit créer son espace "Mon Compte" en faisant une demande de prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) il est invité à joindre le volet bleu de la déclaration de grossesse si le médecin n'a pas déclaré la grossesse en ligne.

La déclaration est à effectuer avant la 14ème semaine de grossesse.

Webinaires partenaires

# LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

La déclaration de naissance est à effectuer en ligne depuis l'espace Mon Compte. Dans la majorité des cas, le certificat de naissance n'est pas nécessaire, s'il est réclamé il doit être joint à la déclaration ou transmis plus tard via la fonction "transmettre un document"

Pour que le conjoint puisse effectuer cette démarche, l'allocataire doit avoir donné une autorisation de gestion

caf.fr Allocataires Donner une autorisation de gestion

En tant que responsable du dossier d'un foyer allocataire, je peux donner une autorisation à mon conjoint. Il peut alors gérer le dossier avec moi en accédant aux mêmes fonctionnalités et services.

### Comment donner une autorisation à mon conjoint ?

- 1 Je peux autoriser mon conjoint à **consulter les données du dossier** et à **réaliser des démarches**. Dans Mon Compte, je clique sur « **Gérer Mon Compte** », puis « **Mes autorisations** ».
- 2 Pour donner une autorisation de gestion, je clique sur « **Oui** » ou « **Non** » selon ma décision, puis sur « **Continuer** ».

MES AUTORISATIONS 1

GÉRER MES AUTORISATIONS

Vous êtes le responsable de votre dossier Caf. Autorisez ou non votre conjoint à consulter les données du dossier (informations de votre dossier) et à réaliser des démarches (demande de prestations, demande de prestations).

Assurez-vous d'autoriser le conjoint à consulter les données du dossier et à réaliser les démarches.

Oui Non

Avec un compte allocataire, vous pouvez accéder à votre "Mon Compte".

Plus Continuer

Consultez les fiches d'aide aux démarches en ligne sur le [caf.fr](https://www.caf.fr)

Webinaires  
partenaires

## Allocataire

L'allocataire déclare l'arrivée de l'enfant via la rubrique déclarer un changement de situation de l'espace "Mon Compte" et doit joindre un justificatif d'état civil de l'enfant ainsi qu'une pièce justifiant la légalité de la procédure d'adoption et le cas échéant la régularité de l'entrée en France de l'Enfant.

Il n'existe pas de rubrique spécifique "adoption", les informations ont été intégrées au parcours naissance

## Non allocataire

L'utilisateur doit créer son espace "Mon Compte" en faisant une demande de prestation d'accueil du jeune enfant (Paje) et joindre un justificatif d'état civil de l'enfant ainsi qu'une pièce justifiant la légalité de la procédure d'adoption et le cas échéant la régularité de l'entrée en France de l'Enfant.

[Accueil Allocataires](#) > [Parcours naissance](#)

### Parcours naissance

Enceinte ou parent d'un jeune enfant ?  
Nous vous proposons de répondre à quelques questions pour mieux vous accompagner et vous offrir des services adaptés, de votre grossesse jusqu'à 3 ans de votre enfant :

Quelle est votre situation ?

<input type="radio"/> Vous attendez un enfant	<input type="radio"/> Vous attendez un enfant et vous avez un enfant de moins de 3 ans	<input type="radio"/> Votre enfant est né et a moins de 3 ans
<input checked="" type="radio"/> Vous adoptez un enfant de moins de 3 ans		

Avez-vous déclaré votre changement de situation à la Caf ?

<input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> Non
---------------------------	---------------------------

Webinaires  
partenaires

# Les aides financières

# LES AIDES FINANCIERES



Selon la situation et les ressources des parents, ceux-ci peuvent bénéficier de la **Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)** qui comprend 4 aides :

**La prime à la naissance ou à l'adoption** : elle permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée de l'enfant. Elle est versée au 7ème mois de grossesse ou à l'arrivée de l'enfant dans le foyer dans le cas d'une adoption.

**L'allocation de base** : elle aide à assumer les dépenses liées à l'éducation de l'enfant jusqu'à ses 3 ans, en cas d'adoption jusqu'au 36ème mois suivant l'arrivée de l'enfant dans la limite du mois précédant les 20 ans.

**La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)** : c'est un revenu de remplacement si les parents décident de réduire ou cesser complètement leur activité professionnelle pour vous occuper de leur jeune enfant.

**Le complément de libre choix du mode de garde (CMG)** : il prend en charge une partie du coût d'une garde dans un établissement collectif (crèche), par une assistante maternelle ou par une garde d'enfants à domicile.

Webinaires  
partenaires

# LA PRIME A LA NAISSANCE OU ADOPTION

**Pour qui ?** Les parents qui attendent un enfant ou qui adoptent un enfant de moins de 20 ans, dont les ressources ne dépassent pas les plafonds en vigueur correspondants à leur situation.

## Les conditions d'éligibilités

Remplir les conditions générales pour bénéficier des prestations familiales.  
Déclarer la grossesse à la Caf et à la Cnam.

Démarche en ligne  
pour la déclaration



**Montant** Montant unique, versé en une seule fois au 7<sup>ème</sup> mois de grossesse ou le mois d'adoption.



En cas de grossesse multiple (ou adoption de plusieurs enfants), autant de primes que d'enfants nés ou adoptés

Webinaires  
partenaires

# L'ALLOCATION DE BASE

**Pour qui ?** Les parents ayant un enfant de moins de trois ans ou adoptant un enfant de moins de 20 ans dont les ressources ne dépassent pas les plafonds en vigueur correspondants à leur situation.

## Les conditions d'éligibilités

Remplir les conditions générales pour bénéficier des prestations familiales.

Avoir un enfant à charge âgé de moins de 3 ans ou de moins de 20 ans en cas d'adoption.

## Montant et durée

Calculé en fonction des ressources, peut être versée à taux plein ou à taux partiel à partir du mois suivant la naissance ou l'arrivée de l'enfant et jusqu'au mois précédant le 3ème anniversaire (3 ans maxi et dans la limite du 20ème anniversaire en cas d'adoption).



L'allocation de base n'est attribuée qu'à un seul enfant à la fois par famille sauf en cas de naissances ou d'adoptions multiples. Dans ces cas, la Caf verse autant d'allocations de base que d'enfants nés du même accouchement ou adoptés simultanément.

Le droit est étudié automatiquement par la Caf suite à la déclaration de naissance ou d'adoption, pas de démarche à réaliser par l'allocataire.



# LES AIDES FINANCIERES

## La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)



Informations et barèmes disponibles sur le Caf.fr

### Barème Prime à la naissance et Allocation de Base

Au 1er avril 2026

#### PAJE - PN - AB - les montants

Naissance ou adoption (à compter de 04/2018)	AB taux plein	AB taux partiel	Prime naissance	Prime à l'adoption
	198.16 €	99.09 €	1 093.08 €	2 186.17 €

#### Paje - AB taux plein - Naissance ou adoption

	DG ou 1 enf.	2 enfants	3 enfants	4 enfants	En + par enfant à charge
Sans majoration	31 066 €	37 279 €	44 735 €	52 191 €	7 456 €
Avec majoration	41 055 €	47 268 €	54 724 €	62 180 €	

Retenir le plafond avec majoration si couple dont les revenus nets d'activité de chaque conjoint sont > ou = au montant minimal de 6 306 € ou si isolé sans condition

Webinaires partenaires

# LA PRESTATION PARTAGÉE D'ÉDUCATION DE L'ENFANT

**Pour qui ?** Les parents d'un enfant de moins de trois ans ou ayant adopté un enfant de moins de 20 ans.

## Les conditions d'éligibilités

Remplir les conditions générales pour bénéficier des prestations familiales.

Réduire ou cesser son activité professionnelle

Justifier d'au moins 8 trimestres de cotisation vieillesse dans les :

- 2 dernières années pour un 1er enfant,
- 4 dernières années pour le 2ème enfant,
- 5 dernières années à partir du 3ème enfant.

## Montant

Le montant dépend du degré de réduction de l'activité professionnelle.

*Arrêt total d'activité - Activité inférieure ou égale à 50% - Comprise entre 50% et 80%*

La **durée** est fonction de la situation familiale (couple ou personne isolée) sauf pour les adoptions.

Demande en ligne  
depuis l'espace  
Mon Compte



Webinaires  
partenaires

# LE COMPLÉMENT MODE DE GARDE

**Pour qui ?** Les parents faisant garder leur enfant de moins de 6 ans par une assistante maternelle agréée, une garde d'enfant à domicile ou une structure d'accueil.

## Les conditions d'éligibilités

Remplir les conditions générales pour bénéficier des prestations familiales. Exercer une activité professionnelle minimale à l'ouverture de droit (pour au moins un des membres du couple) - *Des dérogations sont prévues pour les bénéficiaires du Rsa, de l'Aah, de l'Ass, ainsi que pour les étudiants.*

Demande en ligne  
depuis l'espace  
Mon Compte



Pour l'emploi  
d'une assistante  
maternelle ou  
d'une garde à  
domicile

- LE CMG EMPLOI DIRECT :**
- Remboursement partiel du salaire versé à l'employé
  - Prise en charge partielle ou totale des prélèvements sociaux

Pour le recours  
à une structure  
habilitée

**LE CMG STRUCTURE :**  
Aide forfaitaire définie selon le  
mode de garde (crèche  
familiale, micro crèche,  
association)

Simulateur disponible →



Simulateur disponible →



Webinaires  
partenaires



Caf  
du Morbihan

L'arrivée de l'enfant

# L'accompagnement et les aides de l'action sociale



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
du Morbihan

## En sus du versement des prestations, UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL GLOBAL proposé aux familles

### Un public cible :

- Familles monoparentales déclarant une grossesse, une naissance
- Familles recomposées accueillant un premier enfant
- Familles déclarant une grossesse multiple
- Familles accueillant un enfant et exprimant des difficultés liées à l'organisation de la vie familiale, la parentalité ou la situation matérielle et financière

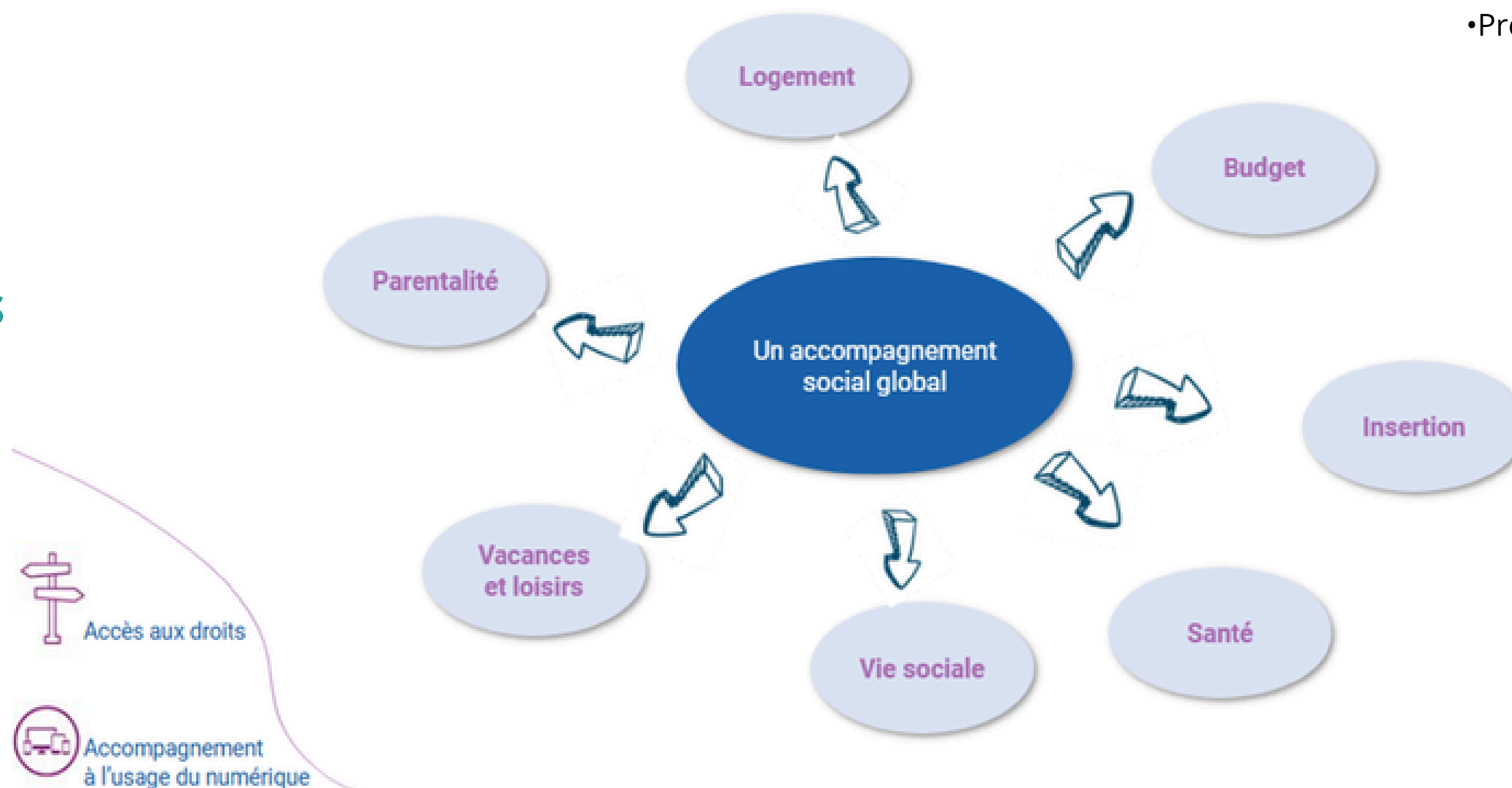
### Objectifs :

- Permettre aux parents d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions possibles
- Soutenir la parentalité
- Favoriser une organisation familiale compatible avec une activité professionnelle
- Faciliter l'autonomie sociale et financière
- Prévenir les situations de rupture

# L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

## UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL

DÉFINI EN FONCTION DES  
BESOINS DE LA FAMILLE



Repérage des situations à risques :  
•Violences intra-familiales, protection de l'enfance, majeurs vulnérables  
•Prévention de l'épuisement parental

Webinaires  
partenaires

# L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Une offre  
**PREVENTIVE**  
**PROACTIVE**



## Proximité sur les territoires

Des rendez-vous au plus près des familles :

- Antennes Caf, France services, partenaires...
- Visites à domicile



## Proactivité

Mise à disposition  
adressée à la famille

► Orientation par les conseillers de service à l'utilisateur et les gestionnaires conseil de la CAF



## Partenariat

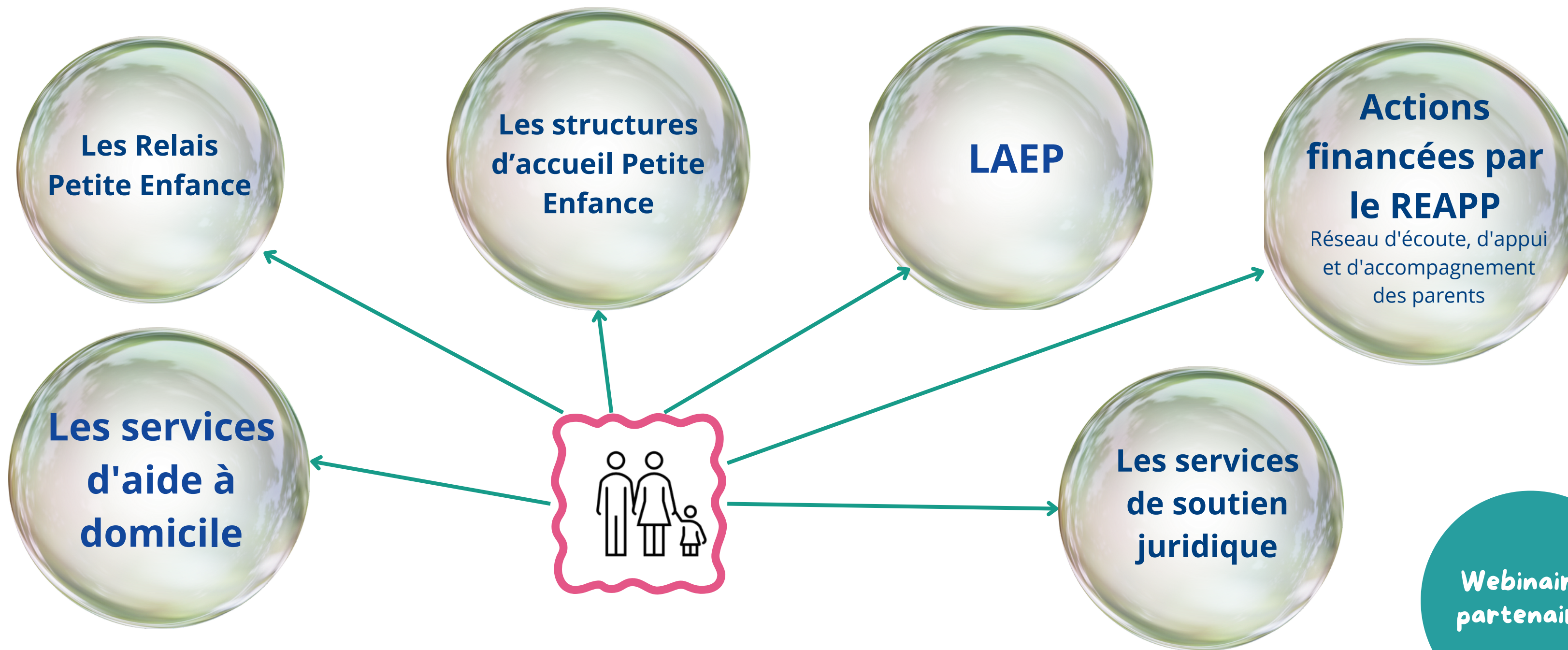
- Travail en collaboration
- Respect de la **référence unique** et de la **compétence Rsa**

► Orientation par les partenaires

Webinaires  
partenaires

# L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

## Orientation des familles vers des dispositifs financés par la CAF



# L'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES FAMILLES



## Les aides aux familles Action Sociale

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026

#GrandirAvecVous

### Conditions :

- Avoir au moins un enfant de moins de 21 ans à charge
- Être allocataire pour le bénéfice d'une prestation versée par la Caf (liée à la charge d'enfant)
- Ne pas disposer de ressources dépassant un certain plafond

### Logement

**Prêt confort** : 1800€ maxi remboursable en 36 mois  
**Aide pour le déménagement** : 500€ maxi  
**Prêt caravane** : 5000€ maxi remboursable en 36 mois

### Vacances et loisirs

**Vacances enfants** : 25 ou 30€ maxi par jour et par enfant bénéficiaire  
**Vacances en famille** : 500 ou 700€ maxi pour 1 séjour  
**Forfait passion** (pour une activité sportive ou culturelle) : 45€ par enfant bénéficiaire  
**Aide au transport** : 100 ou 200€ pour un séjour à plus de 200kms du lieu de résidence

+ les aides exceptionnelles sur évaluation d'un travailleur social

Livret disponible dans les [pages locales](#), rubrique "Professionnels" du Caf.fr

<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-du-morbihan/partenaires-locaux/aides-aux-familles-action-sociale>

Webinaires  
partenaires

# Le Service Public de la Petite Enfance



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
du Morbihan

# LE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE



Le Service Public de la Petite Enfance permet de répondre aux objectifs de la branche Famille en matière de création et de maintien de places en accueil collectif et individuel, il vise :

- à développer de nouvelles places d'accueil pour répondre à la diversité des besoins des jeunes enfants et de leurs familles ;
- à assurer la pérennité des places existantes, garantissant ainsi la continuité et la stabilité des services de garde ;
- à proposer une offre de service adaptée aux besoins des familles ;
- à contribuer au bien-être et au développement des jeunes enfants en assurant un accès durable à des services de qualité et vérifier le bon usage des fonds publics.

Webinaires  
partenaires



# L'INFORMATION / L'ACCOMPAGNEMENT



Les Relais Petite Enfance sont des lieux ressources de proximité aux services:



- **Des parents**
  - Informer sur les modes d'accueil
  - Accompagner dans les démarches
- **Des professionnels de la petite enfance**
  - Soutenir dans l'exercice du métier
  - Proposer des temps d'échange
- **Du territoire**
  - Favoriser la qualité de l'accueil des jeunes enfants
  - Créer du lien entre les acteurs de la petite enfance



Un guide est disponible, pour permettre au parent d'appréhender le besoin d'accueil avant un RDV avec le relais petite enfance.

**Définir votre organisation pour déterminer votre besoin**

Le besoin d'accueil (volume et mode d'accueil) va être déterminé par plusieurs éléments :

- 1/ La disponibilité du ou des parents
- 2/ La situation professionnelle du ou des parents
- 3/ Les relais possibles (familiaux/amicaux)
- 4/ L'implantation et la disponibilité des modes d'accueil

LA CAF EST À VOS CÔTÉS

Webinaires  
partenaires

# LES MODES D'ACCUEIL



1

Garantir un **développement** suffisant des places d'accueil collectif et individuel pour apporter une solution adaptée à chaque famille

2

Favoriser et soutenir **une haute qualité** d'accueil et d'éveil à tous les enfants

3

Garantir à tous les parents une **information fiable, exhaustif** et un accompagnement adapté à leur besoin

Webinaires partenaires

[monenfant.fr](http://monenfant.fr)



Monenfant.fr est la plateforme nationale de référence pour informer et accompagner les familles dans leur recherche de modes de garde, ainsi que sur les thématiques liées à la petite enfance, l'enfance et la parentalité.



Ce portail a pour mission d'accompagner parents et professionnels en leur donnant gratuitement accès à un ensemble de services et de ressources fiables, claires et structurées.

Monenfant.fr présente deux entrées distinctes, qui permettent de distinguer les services à destination des parents de jeunes enfants d'une part, des assistants maternels et des gestionnaires de structure d'autre part.

DEVENIR PARENTS	ÉLEVER SON ENFANT	UN CHANGEMENT DANS LA FAMILLE	
<b>L'évolution de la famille</b>	<b>Un nouveau logement</b>	<b>La séparation</b>	<b>Services en ligne</b>
> La famille s'agrandit : l'aide à domicile	> Arrivée d'un enfant et nouveau logement	> La séparation dans le couple et les enfants > Famille monoparentale : quelle aide ? > Des séances d'information collectives	> Trouver un service de médiation familiale ou un espace de rencontre



# LES SERVICES EN LIGNE MONENFANT.FR

Trouver un mode de garde ou un service de soutien à la parentalité près de chez soi grâce à une recherche géolocalisée simple et personnalisable (crèches, assistants maternels, accueils de loisir, relais petite enfance, relais petite enfance, médiation familiale, etc.);

Que recherchez-vous ?

Mes favoris 0

Précisez votre recherche

Vannes, Morbihan, Bretagne,...

Rayon 5 km

Filtres

Tout effacer

Que recherchez-vous ?

Précisez votre recherche

Dans un rayon autour de

250 m 500 m 1 km 2 km 5 km 10 km 30 km

**Un mode d'accueil**

- Une crèche ?
- Un assistant maternel ?
- Une maison d'assistants maternels ?
- Un service de garde à domicile (-3 ans) ?

**Un accueil de loisirs**

- Un accueil de loisirs sans hébergement ?

**Un accompagnement et de l'information**

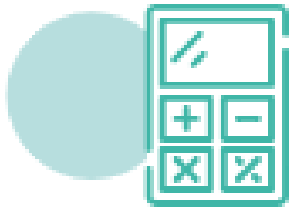
**JE RECHERCHE**

- > Un relais petite enfance...
- > Un assistant maternel, une crèche...
- > Un autre service d'aide ou d'accueil

Webinaires partenaires

# LES SERVICES EN LIGNE MONENFANT.FR

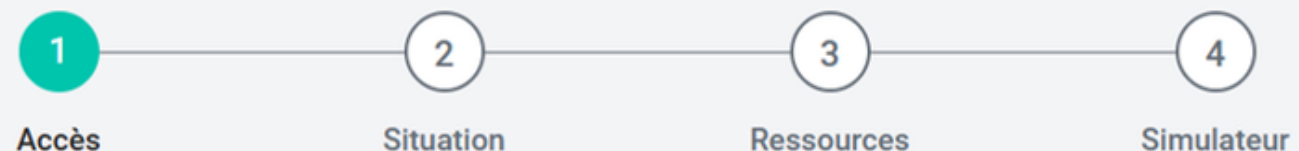
Estimer le coût du mode de garde grâce à des outils de simulation (reste à charge en crèche, orientation vers les simulateurs d'aide pour le recours à une assistante maternelle ou à une garde d'enfant à domicile);



## JE CALCULE

- > Le coût en crèche
- > Le droit au CMG (assistant maternel, garde à domicile)

### SIMULATEUR DE RESTE À CHARGE EN CRÈCHE



### SIMULATION DES AIDES POUR L'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT

Deux simulateurs pour estimer vos aides en fonction du mode d'accueil :

> Pour l'accueil par une assistante maternelle ou une garde d'enfant à domicile en « emploi direct » (c'est-à-dire que vous employez vous-même).

A compter du 1er septembre 2025, les modalités de calcul du Complément du libre choix (CMG) évoluent pour l'emploi d'une assistante maternelle ou d'une garde d'enfant à domicile. Pour [en savoir plus sur ces nouvelles modalités](#)

Un simulateur dédié vous permet d'estimer votre aide CMG « emploi direct » à partir du 1er septembre 2025 :

[Cliquez ici](#)

pour accéder au simulateur de **CMG emploi-direct** de notre partenaire Pajemploi

> Vous envisagez de faire appel à une structure (association ou entreprise de garde d'enfant à domicile ou micro-crèche) :

Un autre simulateur vous permet d'estimer votre aide CMG « structure » :

[Cliquez ici](#)

pour accéder au simulateur de **CMG structure** du Portail Numérique des Droits Sociaux

Webinaires  
partenaires

# LES SERVICES EN LIGNE MONENFANT.FR

S'informer et être accompagné grâce à des articles, des dossiers thématiques et des actualités rédigés par des experts de la Caf et de ses partenaires.



**J'AI BESOIN D'AIDE**

> Dans ma recherche de modes d'accueil et dans mes démarches

## RECEVOIR DES CONSEILS SUR LES MODES D'ACCUEIL

Vous avez besoin d'un accompagnement lié aux modes d'accueil pour vos enfants ?

En remplissant ce formulaire en ligne, ce service conventionné avec la Caf vous contactera (par mail ou téléphone) pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner dans vos démarches.

Pour savoir si ce service est disponible en ligne, saisissez le code postal de la commune où vous souhaitez faire garder votre enfant.

Il vous faudra entre 3 et 5 minutes pour compléter ce formulaire.

**Code postal de la recherche :**

Code Postal \*

Commune \*



# L'aide et l'accompagnement à domicile



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
du Morbihan

# L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (AAD)

## C'est quoi ?

L'aide et l'accompagnement à domicile (AAD) est un service cofinancé par la Caf et par la MSA. Il est assuré par des professionnels qualifiés et diplômés qui interviennent à votre domicile pour vous soutenir temporairement dans votre rôle de parent et trouver une solution aux difficultés ponctuelles rencontrées avec ou par vos enfants.



Webinaires  
partenaires

# L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (AAD)

## Pour qui ?

**Vous pouvez demander à être accompagné par un professionnel :**

- › Lorsqu'un parent d'un enfant porteur de handicap a besoin de répit et d'être accompagné dans ses démarches concernant son enfant.
- › Lors de l'arrivée d'un enfant (naissance, adoption) ;
- › Lors d'une recomposition familiale, un déménagement, la maladie d'un enfant ou d'un parent, l'entrée à l'école...
- › En cas de séparation, décès, etc. ;
- › Lorsqu'un parent seul s'inscrit dans une démarche d'insertion socio-professionnelle.



Webinaires  
partenaires

# L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (AAD)

## Durée et montant



### Combien ça coute ?

La Caf et la MSA financent une grande partie de l'intervention. Une participation financière, calculée en fonction du quotient familial, reste à la charge de la famille.



### Quotient familial : suivez le guide !

Votre quotient familial figure sur les attestations de paiement éditées par la Caf. Vous pouvez les retrouver dans votre espace Mon Compte ou sur les bornes en libre-service mises à votre disposition dans les accueils.

Il est également rappelé à chaque notification de nouveaux droits.

Si vous dépendez de la MSA, vous pouvez retrouver l'ensemble des informations relatives au calcul de votre quotient familial dans votre espace privé.

# L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (AAD)

## Démarches

Vous avez besoin de soutien pour vous occuper de votre enfant, rapprochez-vous de la Caf ou de la MSA pour obtenir la liste des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) près de chez vous

### Comment ça se passe ?

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) procédera à un diagnostic de votre situation et vous indiquera si un intervenant à domicile peut temporairement vous accompagner.

Il vous proposera alors un plan d'aide défini en concertation avec vous : volume d'heures, durée, objectifs et contenu de l'intervention, fréquence d'intervention...



Les Caf et la MSA cofinancent d'autres services qui peuvent vous aider:

- Les lieux d'accueil enfants parents (LAEP).
- Des actions multiples de soutien à la parentalité.

« Rendez-vous sur le Caf.fr / Ma caf / vie personnelle / aide aux parents et/ou je deviens parent »

Webinaires  
partenaires

# L'AIDE ET L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE (AAD)



Difficultés passagères liées à une naissance, une hospitalisation, un décès... la Caf du Morbihan vous soutient en finançant les services d'aide à domicile.

En fonction de la difficulté rencontrée au sein de votre famille, un intervenant social peut vous aider dans les activités quotidiennes ou pour vous apporter un soutien dans votre rôle éducatif (ménage, entretien de la maison, aide à la préparation des repas, gestion du quotidien, soutien et activité auprès des enfants, accompagnement dans les démarches...).

Conditions : être allocataire du Régime général avec au moins un enfant à charge ou attendre son premier enfant et percevoir des prestations à ce titre. Le montant dépend de votre quotient familial.

**Modalités : faire une demande directement auprès des services gestionnaires de l'aide à domicile dans le Morbihan.**

## L'ADMR

Parc Lann 25 rue Gay Lussac à VANNES

☎ 02 97 68 31 68

contact@admr56.com

## Aide familiale populaire

Maison de la famille

2 rue du Professeur Mazé à LORIENT

☎ 02 97 64 30 06

afp.lorient@orange.fr

## AMPER

6 avenue du Général Borgnis Desbordes à VANNES

☎ 02 97 46 51 97

secteur1@amper-asso.fr

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-morbihan/offre-de-service/handicap/l-aide-domicile-des-familles>

Webinaires  
partenaires

# Les interventions collectives



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
du Morbihan

# ViSiO CONFERENCE FUTURS PARENTS

Une fois par mois, invitation par la Cpm du Morbihan, dédiée aux futurs parents et coanimé Caf - Cpm

Informations disponibles sur le Caf.fr



Accueil Allocataires > Ma Caf > Vie personnelle > Je deviens parent

## VIE PERSONNELLE

Caf du Morbihan

## Je deviens parent

## Besoin d'accompagnement et de soutien

Grossesse

- Visioconférences dédiées aux futurs parents : une proposition coanimée Caf Cpm réseau des sages femmes,

The poster is titled 'Calendrier 2026' and features logos for 'L'Assurance Maladie Morbihan' and 'Caf du Morbihan'. The main heading is 'VISIO-CONFÉRENCE FUTURS PARENTS 2026' with a sub-heading 'PRÉVENTION ET SANTÉ'. The text reads: 'Avec la CPAM, la Caf et une sage-femme'. It lists three bullet points: 'Le congé maternité, paternité et d'accueil de votre bébé', 'Votre suivi médical durant/après votre grossesse et la prévention santé', and 'Les aides et conseils apportés par les services d'action sociale de la Caf'. A table of dates and times is provided, followed by a QR code and contact information for registration.

Mardi 27 janvier	17h30 à 19h
Mardi 10 mars	14h à 15h30
Mardi 28 avril	18h30 à 20h
Lundi 15 juin	10h à 11h30
Mardi 8 septembre	18h30 à 20h
Mardi 3 novembre	18h30 à 20h
Mardi 15 décembre	12h30 à 14h

pour plus d'informations  
Inscription par mail : [preventionsante.cpm-morbihan@assurance-maladie.fr](mailto:preventionsante.cpm-morbihan@assurance-maladie.fr)

Webinaires partenaires



L'arrivée de l'enfant

# LES ATELIERS PARENTALITÉ

Des Ateliers parentalité ponctuels, proposés aux parents, par secteur, en fonction de l'âge des enfants.

Animés par les  
travailleurs sociaux  
de la CAF



Webinaires  
partenaires

L'arrivée de l'enfant

Pour contacter  
la Caf du  
Morbihan



# Pour contacter la Caf du Morbihan



- **Pour l'allocataire : par téléphone au 32.30 ou via le Caf.fr 32.38 pour l'Aripa**
- **Pour les partenaires habilités à la consultation des données allocataires : par mail depuis Mon compte partenaire**
- **Partenaires, pour signaler une situation d'urgence avec blocage des droits : [reponsepartenairecaf56@caf56.caf.fr](mailto:reponsepartenairecaf56@caf56.caf.fr)  
02.97.62.28.84 (9h-12h le mardi, mercredi et vendredi matin)**
- **Pour contacter un travailleur social : [servicesocial@caf56.caf.fr](mailto:servicesocial@caf56.caf.fr)  
02.97.62.28.52**

Pour toute question relative aux conventions d'accès CDAP : [moncomptepartenaire@caf56.caf.fr](mailto:moncomptepartenaire@caf56.caf.fr)

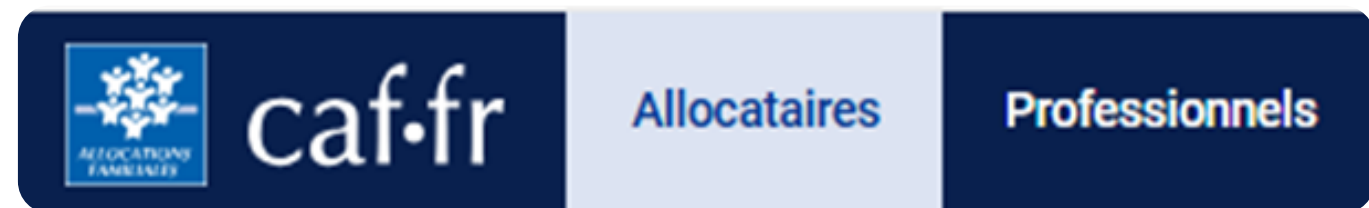
Pour aller  
plus loin



ALLOCATIONS  
FAMILIALES

Caf  
du Morbihan

# Pour aller plus loin



<https://www.caf.fr>



<https://monenfant.fr>

## Les sites utiles



<https://www.declicsfamilles.fr>

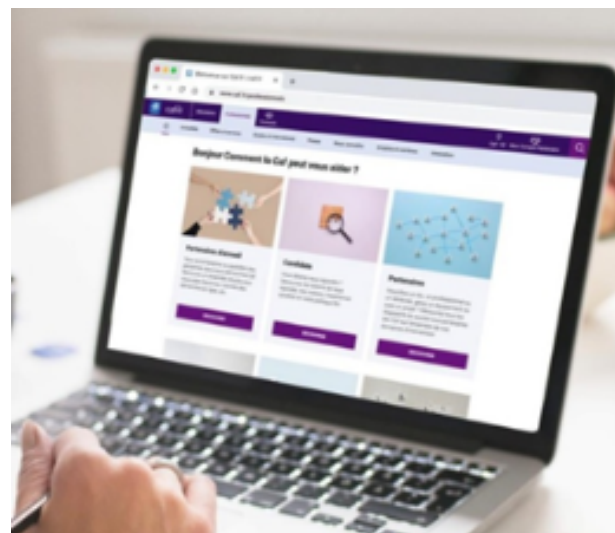


<https://www.1000-premiers-jours-fr>

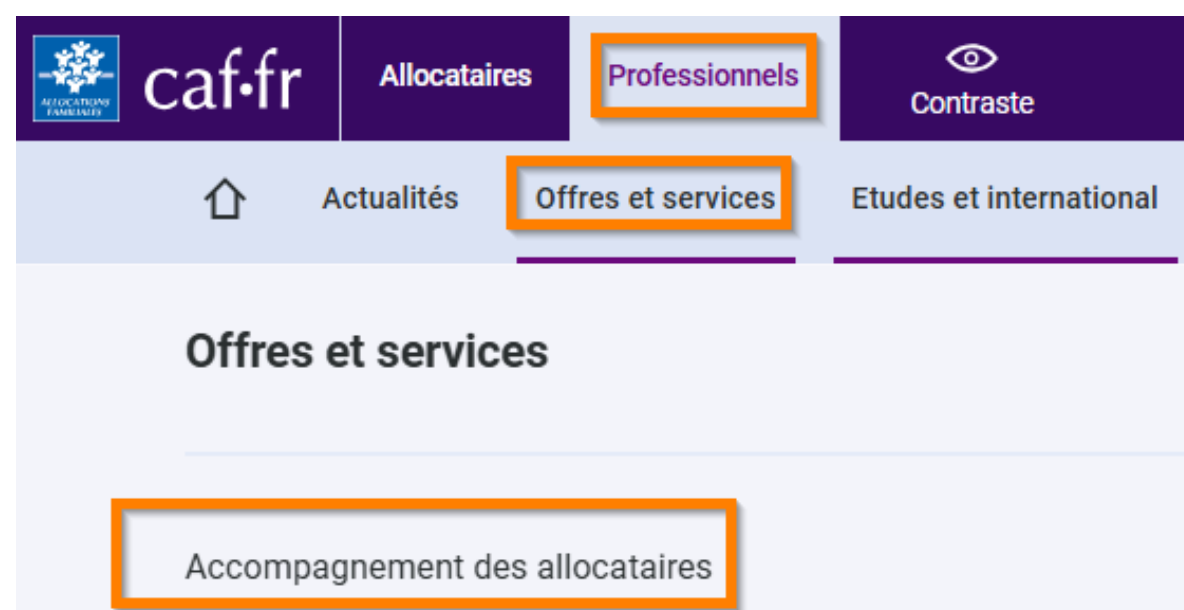


# Pour aller plus loin

## Le Caf.fr pour les professionnels



### Un espace spécifique

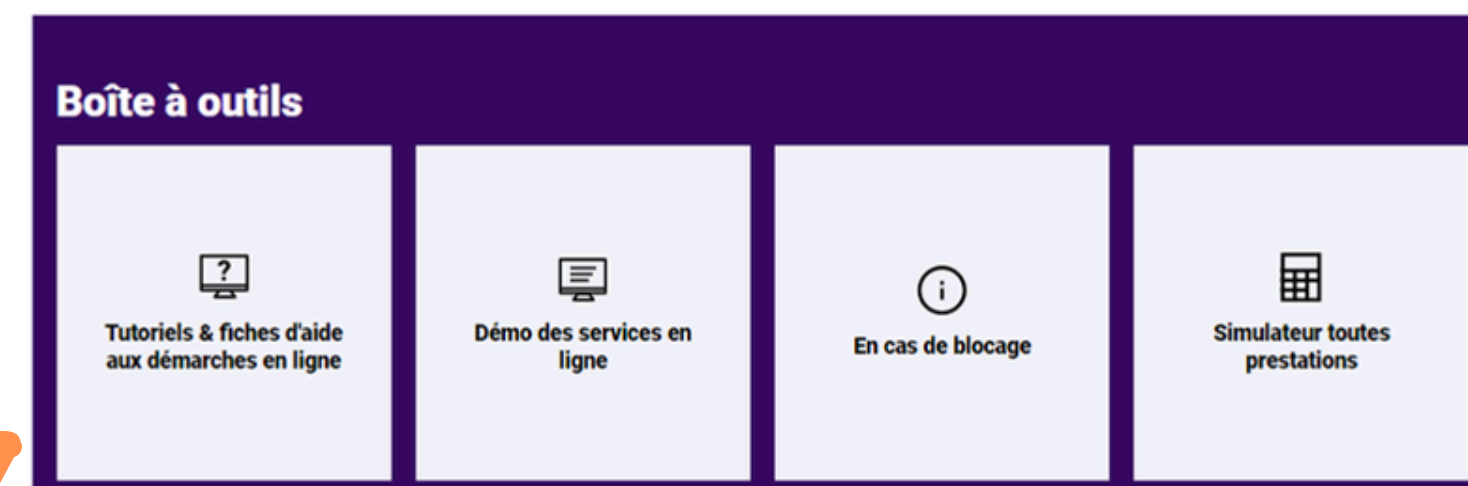


### Accompagnement des allocataires

#### Rechercher une aide ou une prestation

Vous pouvez consulter une prestation en fiche complète ou uniquement ses barèmes.

Toutes les thématiques  Toutes les prestations  Barème uniquement



### Une rubrique dédiée à l'accompagnement des allocataires

Webinaires  
partenaires

# Pour aller plus loin



## Partenaires, Les bons réflexes à rappeler aux usagers !

- 1 Déclarer immédiatement tout changement de situation**  
Il est important que le dossier allocataire soit à jour et complet pour tous les membres du foyer (quelque soit la personne concernée, que ce changement soit temporaire, ponctuel ou court).
- 2 Déclarer juste, être exact !**  
Pour des informations correctes, il convient d'appliquer les consignes de la Caf. Il est possible de se tromper dans les déclarations. Il faut informer sa Caf en cas d'erreurs.
- 3 Répondre aux demandes de la Caf**  
Une demande de la Caf qui reste sans réponse peut empêcher l'étude d'un droit ou entraîner sa suspension.

Les bons reflexes  
pour éviter les  
erreurs :  
Retrouvez le guide à  
destination des  
partenaires

✓  
Réflexes pour éviter les  
dettes

MA VIE ÉVOLUE ?

MA DÉCLARATION AUSSI !

Pour éviter de rembourser mieux vaut tout déclarer sur caf.fr



Caf  
du Morbihan

L'arrivée de l'enfant

# Pour aller plus loin


Ne manquez pas nos prochains webinaires partenaires  
*Informations et inscriptions dans les pages locales partenaires Caf.fr*



A screenshot of the 'Partenaires locaux' page for Caf du Morbihan. The page title is 'Partenaires locaux' with a location pin icon and 'Caf du Morbihan'. Below the title, there are two main content blocks. The first block, 'Lettres aux partenaires', features a tree icon made of colorful letters and a 'Cliquez ici' button. The second block, 'Webinaires partenaires', features a circular icon with 'Webinaires partenaires' and a 'Cliquez ici' button. The text 'Restez informés inscrivez-vous' is positioned above the button.



**Merci de  
votre  
attention**



**Webinaires  
partenaires**